



Demande des avis

Par Cindy

Bonjour,

Une convocation pour une enquête sociale a été demandée à cause de ma nièce parce qu'elle a dit que son grand-père (notre père) était battu par mon frère et moi, sauf que c'est entièrement faux, elle a laissé tomber ses grands parents pendant 24 ans. Comment prouver notre bonne foi au commissariat ? Merci de vos réponses

Par vivi2501

bonsoir

""

Comment prouver que l'on est diffamé ?

La preuve de la vérité des faits doit être totale, parfaite, complète et liée aux imputations diffamatoires dans toute leur portée, pour que la juridiction répressive prononce la relaxe. Toute preuve régulièrement signifiée par les parties est acceptable par le tribunal.

cliquez sur le lien ci-dessous :

[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/diffamation]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/diffamation[/url]

""

"

cliquez sur le lien ci-dessous :

"[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079#:~:text=Vous%20pouvez%20porter%20plainte%20aupr%C3%AAs,'auteur%20de%20l'infraction.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079#:~:text=Vous%20pouvez%20porter%20plainte%20aupr%C3%AAs,'auteur%20de%20l'infraction.[/url]

"

Par AGeorges

Bonjour Cindy,

Apparemment, vous avez fait l'objet d'une procédure qui est déjà allée assez loin. Il y a eu une plainte, peut-être déposée auprès d'une gendarmerie/police ou du Procureur de la République, un juge a été saisi.

On peut penser tout cela, car c'est en principe un juge qui décide qu'il doit y avoir une enquête sociale.

Dans un premier temps, il y a donc enquête. Celle-ci devra prouver que votre père n'a pas été maltraité, suite à des contrôles médicaux précis, car les apparences sont parfois trompeuses (personne qui tombe toute seule, maladroit, voire qui a un peu perdu la tête et se plaint sans raison, etc.). Et, bien sûr, vous voir et en parler avec vous fait partie de l'enquête.

Si cette enquête vous innocentait totalement, alors, dans un deuxième temps, vous pourriez attaquer votre nièce en diffamation.

Par ailleurs, le fait que cette nièce ne se soit pas occupée de son grand-père pendant 24 ans n'a pas à voir avec une

maltraitance ou pas de votre part. Vous ne pouvez pas lier les deux éléments qui sont de nature différente. Il faudra trouver d'autres éléments de votre bonne foi, comme indiqué ci-dessus. Mais, dans le principe, c'est celui qui attaque qui doit prouver les faits prétendus.

Attention, une attaque pour diffamation impose que vous ayez été innocentés. Si la plainte de votre nièce est classée sans suite ou pour erreur de procédure, ce n'est pas suffisant, à ma connaissance.